

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE

DE

CHEMINOT †

MOSELLE

57420



ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

REGLEMENT INTERIEUR

ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'accueil périscolaire est un service de qualité mis à disposition des familles. C'est un lieu de détente, de loisirs, de distractions, dans l'attente soit de l'ouverture de la journée scolaire, soit du retour en famille. Les enfants peuvent s'y restaurer. Il permet ainsi de répondre aux besoins des familles dont les enfants sont scolarisés dans la commune.

La structure périscolaire propose également dans le secteur loisirs, des mercredis récréatifs et des centres aérés pendant les petites et grandes vacances.

Fonctionnement :

L'accueil périscolaire accueillera les enfants scolarisés sur la commune de Cheminot de 3 à 12 ans.

Il fonctionnera les jours de classe : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi
Le matin de 7 h 30 à 8 h 30 – le midi de 12 h 00 à 13 h 30 et le soir de 15 h 30 à 18 h 30

Les parents ou personnes autorisées veilleront à confier et à prendre l'enfant aux heures et lieux prévus à l'inscription.

Les enfants autorisés par écrit pourront rentrer seul le soir. L'équipe d'encadrement n'est plus responsable de votre enfant dès son départ de l'accueil périscolaire.

En cas d'absence de l'enfant, les parents s'engagent à prévenir la structure d'accueil le plus rapidement possible :

- **Le jour même pour maladie avant 9 h 00**
- **Le lundi matin avant 12 h 00 pour autres motifs**

Toute absence non excusée ou non justifiée par avance est due.

Chaque fin de mois, à l'aide d'un cahier de liaison personnalisé pour chaque enfant, les parents se verront remettre un planning prévisionnel de présence à remplir pour le mois suivant. Aucune modification d'inscription (sauf maladie justifiée) ou rajout d'inscription ne pourra être faite le jour même.

Les inscriptions établies au préalable pour le mois pourront être modifiées uniquement le vendredi avant 14 h 00, dernier délai pour la semaine suivante.

Locaux :

Pour les temps d'accueil du matin et du soir :

L'accueil périscolaire est situé à la place de l'ancienne école maternelle dans l'ancien presbytère de Cheminot dans un cadre agréable. Le bâtiment a été complètement rénové, aménagé et adapté dans le cadre de ce projet et sera uniquement utilisé pour cet accueil.

Ils se composent :

- D'un vestibule d'accueil
- D'une salle principale aménagée en différentes parties et selon les différents moments de la journée, pour les repas de midi, pour les activités et les temps calmes des enfants
- De sanitaires aménagés et adaptés selon les différentes tranches d'âge
- D'une cuisine équipée
- Et d'une terrasse et d'un petit espace vert clos.

La cour de l'école sera mise à disposition de l'accueil périscolaire pour différentes activités et jeux extérieurs.

Pour le temps d'accueil du midi :

Ce temps d'accueil peut se dérouler au Centre Socioculturel – 16 Rue du Château à Cheminot – en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Le Centre Socioculturel, structure adaptée et vaste, permettant d'accueillir un grand nombre d'enfants en toute sécurité pendant le temps de la cantine et permettra aux enfants d'aborder dans les meilleures conditions leur après midi d'école ;

Les locaux se composent :

- Un vestiaire,
- De sanitaires,
- D'une cuisine permettant de recevoir les repas en liaison chaude
- De deux salles : une vaste salle permettant la mise en place de divers ateliers, une salle plus petite permettant un aménagement pratique et idéal pour la prise des repas.

Un terrain vert et un city stade se situent à proximité de la structure permettant de se déplacer en sécurité et offrant aux enfants selon les conditions météorologiques, et un vaste terrain de jeu.

Tarif et règlement :

Conformément à une exigence de la CAF, de nouveaux tarifs seront appliqués dès la rentrée, le prix payé par les familles sera calculé sur la base du quotient familial.

Pour cela, une copie de votre dernier avis d'imposition ou de non imposition sera obligatoire, les familles qui ne fourniront pas de justificatifs de revenus se verront appliquer le tarif le plus élevé.

Les tarifs en vigueur sont :

TARIFS PERISCOLAIRE – MERCREDIS LOISIRS – ALSH DE CHEMINOT

DU 01 SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOUT 2016

PERISCOLAIRE TARIF DE BASE :

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

Quotient familial	Accueil du matin	Accueil cantine	De 15h30 à 16h	De 16 h à 17 h accueil du soir	De 16 h à 18 h accueil du soir	De 16 h à 18 h 30 accueil du soir
Moins de 500 €	1.70 €	8.10 €	Prise en charge communale *	1.70 €	3.40 €	3.95 €
Entre 500 et 999 €	1.85 €	8.30 €		1.85 €	3.75 €	4.30 €
Entre 1 000 et 1 499€	2.05 €	8.50 €		2.05 €	4.05 €	4.60 €
Au-delà de 1 500€	2.20 €	8.70 €		2.20 €	4.40 €	5.00 €

*** Sous réserve d'une subvention ETAT + CAF**

PERISCOLAIRE TARIF ENFANT DE CHEMINOT

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

Quotient familial	Accueil du matin	Accueil cantine	De 15h30 à 16h	De 16 h à 17 h accueil du soir	De 16 h à 18 h accueil du soir	De 16 h à 18 h 30 accueil du soir
Moins de 500€	1.55 €	7.40 €	Prise en charge communale *	1.55 €	3.10 €	3.60 €
Entre 500 et 999 €	1.70 €	7.60 €		1.70 €	3.40 €	3.90 €
Entre 1 000 et 1 499 €	1.85 €	7.80 €		1.85 €	3.70 €	4.20 €
Au-delà de 1 500 €	2.00 €	8.10 €		2.00 €	4.00 €	4.50 €

* Sous réserve d'une subvention ETAT + CAF

Chaque heure d'activité commencée sera due.

Dès l'inscription de l'enfant, les parents s'engagent à régler le montant dû.
Le règlement s'effectuera après réception de la facture chaque fin de mois

Ce règlement sera fait par chèque, libellé au non du **TRESOR PUBLIC.**, ou en espèces à déposer **UNIQUEMENT AUPRES DE LA TRESORERIE DE VERNY (15 bis rue de la mairie-57420 VERNY)**

Chaque parent devra s'engager à fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

Modalité d'inscription :

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Une fiche d'inscription dûment complétée,
- Une autorisation parentale,
- Une fiche sanitaire et photocopie du carnet de santé avec les vaccinations à jour,
- L'approbation signée du présent règlement,
- La copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Votre numéro allocataire CAF ou MSA
- Attestation assurance de responsabilité civile

Le dossier d'inscription complet devra être rempli obligatoirement par la personne légalement responsable de l'enfant.

L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif de l'enfant est complet. Vous pouvez inscrire votre enfant régulièrement ou occasionnellement selon vos besoins.

Relations d'équipe d'animation/parents :

La Mairie de Cheminot est la structure porteuse de l'accueil périscolaire, elle est également responsable du recrutement, de la formation et de la rémunération du personnel.

L'équipe d'animation est chargée du bon fonctionnement de l'accueil et se tient à l'écoute des parents. Tout problème ou dysfonctionnement de l'accueil est à signaler à la responsable

Informations particulières :

→ **Santé/sécurité :**

Si votre enfant doit prendre des médicaments, vous devez fournir une copie de l'ordonnance du médecin avec les médicaments.

L'accueil des enfants présentant des allergies alimentaires doit faire l'objet d'un protocole d'accueil individualisé. Ce protocole doit être établi en collaboration avec les structures d'accueil, le médecin traitant de la famille.

Une armoire à pharmacie contenant des produits pharmaceutiques pour les premiers soins (plaies, bosses....) est installée au sein de l'accueil et accessible au personnel.

→ **Conduite et discipline :**

Les enfants doivent être respectueux des autres enfants, des adultes et du matériel. Ils doivent appliquer les règles de vie collective énoncées par l'équipe d'animation et la réglementation.

→ **Effets personnels :**

Il est conseillé aux enfants de ne pas apporter des objets de valeur, chaque enfant sera responsable de ses biens, les jeux vidéos portables, les téléphones portables sont interdits.

Mercredis loisirs :

L'activité mercredis loisirs débutera dès la rentrée pour les enfants de 3 à 12 ans **UNIQUEMENT à la journée** (accueil de 7 h 30 à 8 h 30 et de 11 h 30 à 13 h 30 ou jusqu'à 18 h 30). L'accueil des enfants de moins de 4 ans est subordonné à l'autorisation de la PMI.

Les tarifs en vigueur, conformément à une exigence de la CAF, sont :

TARIF MERCREDIS LOISIRS

Quotient Familial	Accueil à la demi-journée Tarif enfant de Cheminot		Accueil à la demi-journée Tarif de base	
	Sans repas	Repas inclus	Repas inclus	Sans repas
Moins de 500 €	6.00 €	13.40 €	15.10 €	7.00 €
Entre 500 et 999 €	7.00 €	14.60 €	16.30 €	8.00 €
Entre 1 000 et 1 499 €	8.00 €	15.80 €	17.50 €	9.00 €
Au-delà de 1 500 €	9.00 €	17.10 €	18.70 €	10.00 €

La Commune se réserve le droit de ne pas ouvrir « les mercredis loisirs si l'effectif réglementaire de 7 enfants n'est pas atteint

Centre de Loisirs (ALSH) :

Nous vous rappelons que le Centre Aéré (ALSH) est ouvert pendant les vacances :

Un dépliant vous sera remis quelques semaines avant chaque ALSH comprenant le programme d'activité et les modalités d'inscriptions.

Nous vous rappelons les horaires d'ALSH : 8h00- 18h00, nous demandons aux parents de bien vouloir respecter les horaires de départ : 18h00

TARIF ALSH

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

Quotient Familial	Forfait à la semaine de 5 jours enfant de Cheminot	Forfait à la semaine de 5 jours Tarif de base
Moins de 500 €	75.00 €	85.00 €
Entre 500 et 1 000 €	80.00 €	90.00 €
Entre 1 000 et 1 499 €	85.00 €	95.00 €
Au-delà de 1 500 €	90.00 €	100.00 €

Toussaint : du 19.10.2015 au 23.10.2015

Hiver : du 08.02.2016 au 12.02.2016

Printemps : du 04.04.2016 au 08.04.2016

Été : du 11.07.2016 au 05.08.2016

Sous réserves de modifications du calendrier des congés scolaires

Objectifs pédagogiques :

- **Développer la curiosité de l'enfant**

- En lui permettant de découvrir différentes activités
- En suscitant son envie de découvrir et d'apprendre
- En l'incitant à rechercher des informations qui répondent à ses interrogations
- En sollicitant son imagination

Moyens mis en œuvre :

- Inclure différents domaines d'activités (culturel, artistique, sportifs, scientifique.....)
- Mettre à disposition les outils de réponses aux interrogations (tels que bibliothèque, internet...)
- Aborder chaque activité de manière ludique.

- **Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilité et la socialisation des enfants.**

- En lui permettant de faire ses propres choix
- En lui apportant des temps d'écoute et de dialogue
- En le positionnant comme acteur de ses temps de loisirs
- En stimulant leur envie de grandir
- En sensibilisant leur envie de grandir
- En sensibilisant l'enfant au respect des autres et de soi-même
- En lui permettant de monter des projets collectifs et de les mener à bien

Moyens mis en œuvre :

- Proposer plusieurs activités encadrées ou en autonomie
- Mettre en place des moments de dialogues et de régulations qui aboutiront à des projets collectifs ou individuels
- Ecouter les différentes propositions et prendre des solutions ensemble
- Aménager les différentes propositions afin que l'enfant y ait accès sans l'intervention d'un adulte
- Valoriser chaque pas vers l'autonomie et vers de nouveaux apprentissages
- Etablir les règles de vie en collectivité décidées et négociées par les enfants

- **Etre à l'écoute du rythme de chacun**

En prenant compte chaque enfant comme individu
En laissant l'enfant libre lors du temps d'accueil

Moyens mis en œuvre :

Mener une réflexion sur l'aménagement des locaux
Etre à l'écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue
Installer différents ateliers individuels ou collectifs et donner à l'enfant la possibilité de choisir entre plusieurs activités variées.

- **Découvrir son environnement proche**

En le sensibilisant à son environnement direct
En laissant appel à la curiosité
En facilitant la rencontre avec les enfants des autres communes

Moyens mis en œuvre :

Faire intervenir des artisans œuvrant dans leur commune
Amener de manière ludique les différentes interventions et activités proposées
Organiser des temps de loisirs communs avec les centres de loisirs des communes avoisinantes, ainsi que les associations locales.

- **Favoriser l'implication des parents**

En informant les parents des différentes prestations du site
En organisant différentes manifestations
En instaurant une relation de confiance

Moyens mis en œuvre :

Organiser des temps d'échanges et de dialogues régulièrement.

Le projet pédagogique de la structure est disponible sur simple demande de votre part auprès de la responsable.

Rythme d'une journée :

L'équipe d'animation accueillera les enfants aux jours et heures d'ouverture. Elle est chargée de l'encadrement et de l'animation des enfants durant leur période de présence.

Le matin :

Les enfants sont accueillis à partir de 7 h 30 par l'équipe d'animation qui a mis à disposition des ateliers calmes (jeux de société, dessins libres etc)

L'équipe d'animation ne proposera pas d'activité proprement dite afin de respecter le rythme de chaque enfant, cependant ce dernier peut s'il le souhaite terminer des travaux déjà commencés auparavant.

Les enfants seront ensuite accompagnés dans l'enceinte de l'école et confiés aux enseignantes

L'interclasse de 12 h00 à 13 h 30 :

La cantine scolaire peut se dérouler au sein du Centre Socioculturel (en fonction du nombre d'enfants)

Le soir :

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école à 15 h 30, et une demi heure est consacrée aux Nouvelles Activités Périscolaires. Cette demi-heure est prise en charge par la commune. Afin d'organiser au mieux l'encadrement de cette NAP, merci de bien vouloir prévenir l'accueil périscolaire au moins 24 heures avant si l'enfant doit être absent. Sans cela, nous nous verrons dans l'obligation de facturer cette demi-heure. Merci de votre compréhension.

A 16 heures, un goûter est pris en commun, et s'ensuit l'activité normale périscolaire. Ensuite une activité programmée sur la semaine leur est proposée. Ils sont libres d'y participer. Ils peuvent également soumettre leurs idées auxquelles nous répondrons par des ateliers autonomes.

Les enfants participent au rangement de la salle au fur et à mesure des départs.

Soutien Scolaire :

Pour les enfants qui participent au soutien scolaire, les parents doivent impérativement mettre un petit mot dans le carnet de liaison afin que les animateurs puissent prendre en charge l'enfant.

Fait à Cheminot le2015

Signature du père et de la Mère ou du représentant légal